

La Commission possède et exploite un système central de chauffage à la vapeur à Brandon, fournissant la chaleur au quartier commercial de la cité et à une partie de la section résidentielle. Elle possède et exploite également l'usine de gaz de Brandon.

L'objet de la Commission est d'étendre le service à tout district où les revenus sont suffisants pour justifier les dépenses nécessaires d'établissement. Sous ce rapport, les années 1936 et 1937 ont amené un nombre extraordinaire d'enquêtes sur le service et il est manifeste que les années suivantes verront le réseau de l'hydro s'accroître très rapidement.

Saskatchewan.—La Commission d'énergie de Saskatchewan existe depuis l'adoption d'une loi de 1929 (S.R.S., 1930 c. 30) qui autorise la Commission à générer, vendre et fournir l'énergie électrique, à acquérir et développer des forces hydrauliques, à acheter ou construire des usines thermiques, à construire des lignes de transmission, à acheter de l'énergie et faire des contrats avec les municipalités pour la distribution de l'énergie. La Commission possède aussi certains pouvoirs de contrôle et de réglementation sur les utilités publiques de la province et est chargée de l'administration de la loi de l'inspection et des permis d'électricité, 1935 (1934-35, c. 64).

Les premiers travaux de la Commission se rapportaient à l'achat des usines municipales qu'elle fit améliorer et agrandir pour les exploiter ensuite comme sources individuelles d'énergie. En 1929, elle prit possession des usines de Saskatoon, Humboldt et Rosthern et établit l'usine de Shelbrook, ainsi que les réseaux Wynyard-Elfros-Wadena et Leader-Prelate-Sceptre, desservis par les usines de Wynyard et Leader. En 1930, elle acheta les usines municipales de North-Battleford, Swift-Current, Unity et Lanigan, ainsi que l'usine indépendante de la Maple Creek Light, Power & Milling Co., à Maple-Creek, et en 1931, l'usine de Willowbunch. Le réseau Watrous-Nokomis, qui dessert dix villes et villages fut acquis de la Canadian Utilities Limited et a été raccordé au système Bulyea de la Montreal Engineering Company Limited.

De Saskatoon, centre du réseau principal, les canalisations vont à l'est jusqu'à Humboldt, au nord jusqu'à Shelbrook et Duck-Lake, à l'ouest jusqu'à Radisson et au sud-ouest jusqu'à Rosetown. En outre, la ville de Rosetown est reliée à Moose-Jaw et la ville de Tisdale, où se trouve une des usines de la Commission, à Nipawin. Les systèmes bâtis en 1929 ont été agrandis. Des lignes de transmission fournissent toutes de l'énergie aux villes et villages où elles passent. Une ligne bâtie en 1935, de l'usine de North-Battleford, ravitailla la ville de Battleford. La Commission possède et exploite actuellement 1,364 milles de lignes de transmission.

En plus de l'énergie qu'elle produit elle-même, elle achète de l'énergie produite par des particuliers ou en échange avec eux. Le nombre d'abonnés de 123 villes et villages qu'elle dessert est d'environ 8,506, et ceux qu'elle dessert indirectement, c'est-à-dire là où ce sont les municipalités qui exploitent les lignes de distribution, de 16,796. Le 31 décembre 1936, les immobilisations des usines atteignaient presque \$7,711,120.

Colombie Britannique.—Comme province la Colombie Britannique n'a jusqu'ici créé aucune commission pour le développement et l'utilisation des forces hydrauliques ou pour la distribution de l'énergie électrique. Les seuls développements entrepris jusqu'à date l'ont été par des particuliers ou par des municipalités. Une commission quasi-judiciaire, appelée le Water Board, fixe les tarifs des compagnies d'utilité publique.